



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupement de gendarmerie
départementale de Tarn-et-
Garonne
Compagnie de gendarmerie
départementale de Montauban
COB MONTECH

Le 24 septembre 2019
N° 02552/2019

L'AD/C Jean-Pierre DOHEN, officier de police judiciaire, correspondant territorial de sécurité et référent scolaire à MONTECH 82700

aux chefs des établissements scolaires.

OBJET : Prévention des accidents en période hivernale avec les bicyclettes.

RÉFÉRENCE(S) : Code de la route concernant les éclairages, l'utilisation des gilets de haute visibilité et le port du casque pour les moins de 12 ans. (Contravention de 1 ère et 2 nde classe).

Chaque année en FRANCE, des accidents graves sont malheureusement à déplorer lorsque les élèves empruntent les axes routiers pour gagner les établissements scolaires le matin ou en les quittant le soir.

L'année dernière, j'ai pu constater au cours de différents services routiers que certains élèves circulaient sans gilet alors que ce dernier était parfois présent dans le sac d'école. Quelquefois, les cycles ne sont pas conformes en matière d'éclairage.

Je sollicite donc les chefs d'établissements afin de sensibiliser les élèves et les parents dans ce domaine. Des contrôles fréquents seront effectués par les gendarmes de la COB de MONTECH-VERDUN SUR GARONNE. Les identités des élèves en faute seront communiquées une première fois aux parents et aux responsables des écoles puis seront verbalisés si les faits venaient à être réitérés pendant la période hivernale.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours me joindre sur mon mail qui est le suivant : jean-pierre.dohen@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Adjudant Chef DOHEN J-P

